Ventes aux enchères

SCP GAUDUCHEAU JEZEQUEL
Commissaires-priseurs judiciaires
3 Ventes sur place
et en live sur Interencheres.com

ADJUGÉ

MARDI 2 AVRIL À 10H À COMBOURTILLE

17 lots

Lieu dévoilé 24h avant la vente

TRACTEURS ROUTIERS ET REMORQUES

Vente Volontaire* par le SVV Adjugé, suite Cessation d'Activité de l'EURL Patrick DENOUAL, Transporteur.

*5 Tracteurs routiers (DAF, RENAULT, SCANIA), 10 Remorques (Bennes, Céréalières BENALU, Plateau Transport Exceptionnel, Fond mouvant, Savoyarde...) et 2 Conteneurs 20 pieds. **Expo à 9h.***
Enlèvement après la vente et le 9/04 à 9h.

JEUDI 4 AVRIL À 9H30 À CHÂTEAUBOURG

101 lots

5 Rue Joliot Curie

TRAITEUR ET RESTAURATION

Suite LJ SAS SOCIETE RENNAISE DE RESTAURATION, TC de Rennes, Me BRILLAUD MJ.

*Container 12m groupe froid CARRIER, four HOBART combi mixte (2022), 4 Etuves (dont 2022), Lave-vaisselle VEETSAM (2018), Turbine PACOCLEAN II (2017), 4 Percolateurs, Cellule de refroidissement, 2 Machines à mettre sous vide (MULTIVAC, PACOCLEAN), Echelles, Tables inox, Vaisselle traiteur, Batterie de cuisine, Barbecue MONOLITH, Mobilier de réception et de terrasse, ... **Expo à 9h.***
Enlèvement après la vente ou impérativement le 10/04 à 9h.

VENDREDI 5 AVRIL À 9H30 À ORGÈRES

155 lots

Z.A. L'Hermitière

MATERIEL DE PISCINES - SPAS A LA PIECE ET EN LOTS

Suite LJS EURL SWIM DREAM, TC de Rennes, Me MARGOTTIN MJ.

*10 SPAS, 3 Piscines hors-sol, 8 Pompes à chaleur (ECOPAC, IBIPAC, ...), 23 Pompes (GEMFLOW, IBA, ZODIAC, ...), 33 Robots (FLOWBOT, IBAVAC, ZODIAC, ...), 12 Electrolyseurs, 9 Régulateurs de PH/Chlore, 10 Blocs filtration (dont 3 à Sable), Stock matériel de piscine/SPA, Luminaires (en lots)... **Expo à 9h.** Enlèvement après la vente ou impérativement le 11/04 à 9h30.*

Frais légaux: 14,28 % TTC - *FRAIS DE VENTE : 24 % TTC

Catalogues, photos et mises à prix sur :
www.mesventesauxencheres.com
5 bd Sébastopol à RENNES - 02 30 96 36 33

Vie pratique

Le dimanche au supermarché, il faut se débrouiller seul

Un commerce alimentaire ne peut être ouvert le dimanche après-midi, ou durant les jours de repos des salariés, que s'il fonctionne sans personnel, avec le patron ou de façon totalement automatique.

Sauf exceptions, pour la boulangerie par exemple, un commerce alimentaire de détail doit être fermé au moins le dimanche après 13 h pour le repos hebdomadaire des salariés, les autres périodes de fermeture étant variables. Il se peut notamment qu'un jour de fermeture hebdomadaire soit imposé par un arrêté préfectoral.

Ces jours-là, les clients doivent donc trouver porte close mais l'ouverture est cependant admise si aucun salarié ne travaille, ont expliqué les juges de la Cour de cassation. Et l'interdiction ne se limite pas aux salariés habituels du commerce. Il est également interdit que des agents de sécurité, généralement salariés d'une entreprise de gardiennage, interviennent pour aider d'une manière quelconque, c'est-à-dire en remplaçant les salariés en repos.

Ces gardiens ne doivent donc pas aider les clients qui auraient des difficultés avec une caisse automatique, ni les renseigner sur les rayons ouverts ou non, ou sur les modalités de paiement, ou les aider à ouvrir un portillon de sortie en scannant le ticket de caisse, ou prendre en charge un produit finalement non acheté ou encore ranger les paniers... Ces initiatives, même prises par un salarié d'une autre entreprise, seraient une violation des règles sur le repos dominical, a conclu la Cour de cassation.
(Cass. Soc, 26.10.2022, T 21-19.075 et V 21-15.144).

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis de marchés publics

Procédure adaptée
Marchés inférieurs à 90 000 € HT

Commune de **Noyal-Châtillon-sur-Seiche**

Construction d'un ALSH avec espace de vie sociale et extension du groupe scolaire Le Petit Prince

PROCÉDURE ADAPTÉE

Date limite de réponse : 6 mai 2024 à 12 h 00.
Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche.
Type de numéro national d'identification : Siret.
N° national d'identification : 213 503 642 00018.
Ville : Noyal-Châtillon-sur-Seiche. Code postal : 35230.
Groupement d'acheteurs : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
https://marches.megalis.bretagne.bzh//index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=186374&orgAcronyme=c1b
Identifiant interne de la consultation : MP-2024-04.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact :
Adresse mail du contact : ym.lecharte@ville-noyal-chatillon.fr
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée > 90 k euros HT.
Condition de participations :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle, conditions/moyens de preuve : conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacité économique et financière, conditions/moyens de preuve : conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacités techniques et professionnelles, conditions/moyens de preuve : conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 6 mai 2024 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : oui pour les lots 4, 6 et 17.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : construction d'un ALSH avec espace de vie sociale et extension du groupe scolaire Le Petit Prince.
Code CPV principal : 45211350.
Type de marché : marché.
Description succincte du marché : la présente consultation concerne : construction d'un ALSH avec espace de vie sociale et extension du groupe scolaire Le Petit Prince.
Lieu principal d'exécution du marché : 35.
Durée du marché (en mois) : 16.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots
Marché alloti : oui.
Description du lot 01 : terrassements, VRD.
CPV du lot 1 : 45211350.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 01 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 02 : gros oeuvre.
CPV du lot 02 : 45211350.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 02 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 03 : charpente bois, murs à ossature bois, bardage bois.
CPV du lot 03 : 45211350.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 03 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 04 : couverture.
CPV du lot 04 : 45211350.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 04 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 05 : étanchéité.
CPV du lot 05 : 45211350.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 05 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 06 : menuiseries extérieures aluminium.
CPV du lot 06 : 45211350.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 06 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 07 : métallerie, serrurerie.
CPV du lot 07 : 45211350
Estimation de la valeur hors taxes du lot 07 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 08 : doublage, cloisons.
CPV du lot 08 : 45211350.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 08 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 09 : plafonds suspendus.
CPV du lot 09 : 45211350.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 09 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 10 : menuiseries intérieures bois.
CPV du lot 10 : 45211350.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 10 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 11 : revêtements de sols, faience.
CPV du lot 11 : 45211350.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 11 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 12 : peinture, revêtements muraux, nettoyage de chantier.
CPV du lot 12 : 45211350.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 12 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 13 : chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires.
CPV du lot 13 : 45211350
Estimation de la valeur hors taxes du lot 13 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 14 : forages géothermies verticales.
CPV du lot 14 : 45211350
Estimation de la valeur hors taxes du lot 14 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 15 : électricité, courants forts, courants faibles, SSI.
CPV du lot 15 : 45211350.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 15 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 16 : ascenseur.
CPV du lot 16 : 45211350.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 16 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 17 : aménagements extérieurs, espaces verts.
CPV du lot 17 : 45211350.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 17 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : oui (pour les lots 1, 2, 3, 15 et 17).
Autres informations complémentaires :

Avis administratifs

Combourg

Projet de modification n° 1 du règlement de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
Du lundi 15 avril 2024 au jeudi 16 mai 2024 inclus

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 13 mars 2024, M. le Maire de Combourg a décidé de soumettre à enquête publique, pour une durée de 32 jours consécutifs, le dossier de création de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces. Le projet d'AVAP est une servitude d'utilité publique annexée au Plan local d'urbanisme. Elle se substitue à la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), en application du décret 2011-1903 du 19 décembre 2011.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront transmis à la commission locale de l'AVAP qui émettra un avis sur les suites à donner au dossier. À l'issue de l'enquête publique, la ville de Combourg saisira le préfet d'Ille-et-Vilaine pour accord sur le projet. Après accord du préfet, le projet d'AVAP, éventuellement amendé pour tenir compte de l'avis du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Mme Marie-Jacqueline Marchand a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le président du tribunal administratif en date du 26 février 2024.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance des dossiers et présenter leurs observations sur les registres associés à cet effet :

- à la mairie de Combourg, rue de la Mairie, pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie (sauf samedis, dimanches et jours fériés), du lundi 15 avril 2024, 9 h 00 au jeudi 16 mai 2024, 17 h 00 inclus, et aux autres jours suivants : du lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, le vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville de Combourg
http://www.combourg.bzh

Le commissaire enquêteur tiendra une permanence à la mairie les :
- mardi 16 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00,
- mercredi 24 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00,
- jeudi 16 mai 2024 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront transmis au maire de Combourg. Ils seront tenus à la disposition du public à la mairie de Combourg, au service urbanisme et sur son site internet et ce pendant un an compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la ville de Combourg.

Préfet d'ILLE-ET-VILAINE
Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'Utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral est prescrite, à la demande du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de rectification des virages de la route départementale 34 au niveau des lieux-dits Le Puits Héry/La Corvée sur le territoire de la commune de Domagné ainsi qu'une enquête parcellaire, préalable à la cessibilité des terrains nécessaires au projet.

L'enquête se déroulera pendant 15 jours consécutifs, du mardi 16 avril 2024 au samedi 4 mai 2024 inclus.

Le dossier d'enquête publique est consultable gratuitement sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine (www.ille-et-vilaine.gouv.fr)
et en mairie de Domagné aux heures suivantes pendant la durée de l'enquête : du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, le premier samedi du mois de 9 h 00 à 12 h 00.

Le dossier d'enquête parcellaire, comprenant le plan parcellaire et la liste des propriétaires, est consultable gratuitement en mairie de Domagné.

Mme Claudine Lainé-Delurier, ingénieur du Ministère de la Défense en retraite, désignée pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur, recevra les observations du public à la mairie de Domagné :
- le mardi 16 avril 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 26 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le samedi 4 mai de 9 h 00 à 12 h 00.

Des observations sur l'utilité publique de l'opération, ainsi que sur les limites des biens à exproprier, peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête :
- à la mairie de Domagné, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, adressé à la mairie de Domagné ;
- par courriel, à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr
en précisant en objet «DUP_DOMAGNE_RD34».

Dans le délai d'un mois à l'issue de l'enquête, une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée à la mairie de Domagné et à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, où toute personne pourra en demander communication.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'utilité publique formalisée par un arrêté préfectoral ou un refus.

La présente publication est faite notamment en vue de l'application de l'article L 311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rennes, le 23 février 2024
Pour le Préfet
Le Secrétaire général
Pierre LARREY.

dimanche ouest france
1 journal
4 cahiers

Vie pratique

La procédure de surendettement n'empêche pas l'expulsion

Ce n'est pas parce qu'un locataire a été déclaré en état de surendettement et a obtenu un effacement de ses dettes qu'il ne peut pas être expulsé pour non-paiement du loyer. C'est le cas lorsque l'obligation de quitter les lieux est devenue définitive avant que le dossier de surendettement ne soit accepté, a observé la Cour de cassation. Les juges ont donc donné tort à un locataire qui ne payait plus son loyer depuis des mois, faute d'en avoir les moyens, à cause de son surendettement.

La commission départementale de surendettement a accepté le dossier et décidé d'effacer toutes les dettes non-professionnelles, soulignait ce locataire, en déduisant que son expulsion n'avait plus de raison d'être puisqu'il n'avait plus de dette envers son propriétaire.

Mais pour les juges, ce raisonnement n'est pas le bon. Lorsque la commission a effacé les dettes, la résiliation était déjà acquise par le jeu de la « clause résolutoire » qui pré-voit selon la loi la rupture du contrat deux mois après un commandement de payer resté vain. L'effacement de la dette ne change rien et ne ressuscite pas le contrat an-nulé. Le locataire n'avait plus de dettes mais devait quitter les lieux.
(Cass. Civ 3, 6.7.2022, A 21-19.427)

Adjudications immobilières

SELARL Mathieu DEBROISE
Avocat
1, place de Bretagne - 35000 RENNES
Tél. 02 22 91 07 60 - Fax 02.22.91.07.61

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Article R.322-32 du Code des procédures civiles d'exécution.
Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau du tribunal judiciaire de Rennes.
Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques d'un immeuble situé :
Commune de **LANGON** (Ille-et-Vilaine), lieudit Le Clos
UN TERRAIN À BÂTIR
Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section, numéro, lieudit, contenance : section ZS, n° 62, Le Clos, 01 ha 13 a 80 ca.
Ainsi qu'il résulte d'un extrait de la matrice cadastrale délivré par le Centre des Impôts Fonciers de Rennes, lequel a été joint à la requête présentée au juge-commissaire.
Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attachées, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve (R.321-3 5° CPCE).
Un procès-verbal de description des lieux a été établi par la Selarl Nedellec et Associés, commissaires de justice à Rennes, en date du 26 décembre 2023.
Ce procès-verbal de description remplit les conditions requises par les articles R322-1 et suivants du Code des procédures civiles d'exécution.
Ce procès-verbal de description des lieux est annexé au cahier des conditions de vente.
L'ensemble immobilier susdésigné sera adjugé le :
Jeudi vingt-trois mai deux mille vingt-quatre à 10 heures
(Jeudi 23 mai 2024 à 10 h 00)
À l'audience de Madame le Juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Rennes, cité judicaire, 3e étage, 7, rue Pierre-Abélard, 35000 Rennes.

Sur la mise à prix de 94 000 euros
(Quatre-vingt-quatorze mille euros)

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente, déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Rennes.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté :
- au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Rennes, cité judicaire, 3e étage, 7, rue Pierre-Abélard, 35000 Rennes,
- et au cabinet de Me Mathieu Debroise, Selarl, avocat au barreau de Rennes, demeurant 1, place de Bretagne, 35000 Rennes.
Deux visites seront organisées par la SCP Nedellec et Associés, commissaires de justice à Rennes, le mercredi 17 avril 2024 de 15 h 00 à 16 h 00 et le jeudi 18 avril 2024 de 9 h 30 à 10 h 30 sur place et sans rendez-vous.

Vie des sociétés

CERFRANCE BROCELIANDE

LA NOË
Société civile immobilière
Au capital de 850 euros
Siège social :
La Noe 35130 MOUTIERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 28 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière.
Dénomination sociale : La Noë.
Siège social : La Noë, 35130 Moutiers.
Objet social : location de terrains et autres biens immobiliers.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 850 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance :
M. Cédric Durand demeurant : La Noe 35130 Moutiers,
Mme Léonie Durand demeurant : La Noe 35130 Moutiers.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

Pour avis
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 14 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : La Cuisine d'Ici et d'Ailleurs.
Forme : société à responsabilité limitée.
Siège social : 3, rue du Canal, 22630 Saint-Judoce.
Objet : activité de restauration rapide ambulante de type food truck, vente à emporter ou en livraison de tous produits alimentaires et boissons.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 5 000 euros.
Gérance : Mme Kareg Beaumont, demeurant 3, rue du Canal, 22630 Saint-Judoce.
La société sera immatriculée au RCS de Saint-Malo.

Pour avis
La Gérance.

Autres légales

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE DU 4 AVRIL 2023

SARL DLF COMMERCE
15, rue des Hameaux
35430 SAINT-JOUAN-DES-GUÉRETS

Me François Trémelot, mandataire judiciaire, gérant de la Selarl TCA ayant son cabinet 3, rue du Bois-Herveau, 35400 Saint-Malo, informe les salariés de l'entreprise ci-dessus désignée, du dépôt au greffe du tribunal de commerce de Saint-Malo des relevés de créances salariales. La date de la présente publication fait courir le délai de forclusion de 2 mois pour saisir le conseil de Prud'hommes (articles L 625-1 et R 625-3 du Code de commerce).

Découvrez les nouveautés des
Editions OUEST-FRANCE
www.editionsouestfrance.fr

Artisans, PME

cette rubrique est faite pour vous

Consultez les marchés publics sans formalités* des collectivités locales ou régionales. Vous pouvez les retrouver également sur le site **annonces-legales.ouest-france.fr**

*hors les procédures formalisées du code des marchés

Abonnez-vous au Pack famille (journal + contenus numériques)
35€/mois au lieu de 45,50€

Déjà abonné ?
Gérez votre abonnement en appelant un conseiller du lundi au vendredi de 8h à 18h (en privilégiant le créneau 12h-15h)

abo.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé)

ouest france

Société « Ouest-France »,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social : 10, rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Tél. 02 99 32 60 00. www.ouest-france.fr
facebook.com/ouest.france
Twitter : @OuestFrance

Rédaction de Paris : 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste :
M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffié,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Valérie Cottereau,
Elsa Da Costa Grangier,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Philippe Besnard, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goazou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président ; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goazou, François Le Goazou, Gabriel Pettipont, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, Anne-Marie Quéméner, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet.

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 19 29 04 27. Site internet : additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride,
44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 90,42 %. Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

Tirage du
30-31 mars 2024 :
510 109

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502